

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°1/2025



Fonds Régional d'Appui aux Projets
d'Investissement Industriels

Du 06/01/2025 au 27/01/2025



**Pour la sélection des projets industriels souhaitant bénéficier
du Fonds Régional d'Appui aux Projets d'Investissements
Industriels dans la Région Fès-Meknès**

**Téléchargez la fiche d'information
via le QR code ci-contre.**



APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 1/2025 DU 06/01/2025 AU 27/01/2025

Pour la sélection des projets industriels souhaitant bénéficier du Fond Régional d'Appui aux Projets d'Investissement Industriels dans la Région Fès Meknès

FONDS D'APPUI

Le Fonds Régional d'Appui aux Projets d'Investissements Industriels est un dispositif incitatif à l'investissement au niveau de la région Fès-Meknès. Ce Fonds est mis en place suite à la convention signée entre le Ministère de l'Industrie et du Commerce, la Wilaya de la Région, les Préfectures et Provinces de la Région, le Conseil Régional, la Chambre de Commerce d'Industrie et de services et le Centre Régional d'Investissement

CIBLES DU FONDS



Projets industriels s'inscrivant dans la stratégie de substitution aux importations



Projets industriels ayant un fort impact sur le développement économique de la Région



Projets industriels contribuant à la souveraineté industrielle nationale

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Localisation :
Région Fès-Meknès

Activité :
Industrielle

Unité industrielle :
en extension ou en cours de démarrage

Dispositions :
Toutes les autorisations nécessaires

AXES D'APPUI

Les projets éligibles ayant été validés par la commission de suivi et de gestion du Fonds peuvent bénéficier des appuis ci-après :

- ▶ Financement à hauteur de **10%** du prix d'acquisition (hors taxes) des machines et équipements neufs, plafonné à **500 000 DH**
- ▶ Financement des frais des études et des expertises techniques à hauteur de **50%**, plafonné à **100 000 DH**
- ▶ Participation aux frais de formation du personnel recruté (emplois permanents) dans le cadre du projet, à hauteur de **6 000dh** par personne, plafonné à **100 000 DH**.

MODALITÉ DE CANDIDATURE

- ▶ Les investisseurs éligibles doivent déposer une demande adressée à Monsieur le Directeur Général du CRI FM, mentionnant notamment, les axes objet de la demande de subvention, accompagnée de la fiche d'information sur le projet à télécharger sur le lien ci-contre : <https://files.fm/f/ep7tswyw77>
- ▶ Après un premier examen, l'investisseur peut être amenée à présenter le dossier de candidature composé des pièces à consulter sur notre site web: